

Communiqué de presse
11 février 2019

Le Conseil administratif veut agir dès aujourd'hui contre le sexisme et le harcèlement dans l'espace public

Faisant suite à une motion de mars 2017 du Conseil municipal (CM), le Conseil administratif (CA) a adopté, lors de sa séance du 6 février 2019, un plan d'action contre le sexisme et le harcèlement dans l'espace public. Au vu de la gravité de cette question et des attentes légitimes de la population, le CA souhaite lancer dès à présent ce plan d'action. Pour ce faire, il sollicitera un crédit budgétaire supplémentaire de 193'000 francs lors de la séance du CM du 26 février prochain.

Ces dernières années, la médiatisation inédite des violences faites aux femmes a mis en évidence la gravité de la situation : partout, les femmes sont victimes de comportements sexistes, de dévalorisations, d'injures, d'agressions physiques et de viols. Symptôme parmi les plus visibles de cette violence de genre, le harcèlement de rue se révèle être un fléau mondial. D'après les chiffres récoltés dans différents pays, on estime ainsi qu'il toucherait 84% des femmes à travers le monde. En Suisse, dans une étude publiée en 2016 par l'institut Iddiap, 72% des Lausannoises âgées de 16 à 25 ans ont affirmé avoir été confrontées à au moins un épisode de harcèlement de rue au cours des 12 mois précédents l'étude.

Une action publique déterminée

Le Conseil municipal s'est saisi de cette question en mars 2017. Par le biais de la motion M-1275 intitulée « Harcèlement de rue, ça suffit ! », il a demandé au CA de mettre en place rapidement des mesures pour lutter contre ce fléau. Un groupe de travail, composé du Service de l'espace public et du Service Agenda 21-Ville durable, a ainsi été créé en 2018. Après plusieurs mois de réflexion et de consultation, il a défini un plan d'action municipal de lutte contre le harcèlement et le sexisme dans l'espace public, adopté par le CA lors de sa séance du 6 février 2019.

Ce plan d'action, prévu sur une première phase de trois ans, replace la question du harcèlement de rue dans le continuum des violences faites aux femmes, rappelant notamment l'importance de s'interroger sur les racines de ces comportements, de sensibiliser aux inégalités entre femmes et hommes et d'agir sur le changement des représentations à un niveau plus global. Il définit plusieurs objectifs spécifiques ainsi que cinq axes d'actions prioritaires: la prévention et la sensibilisation, la formation des employé-e-s municipaux, l'aménagement de l'espace public, la récolte de données et le travail en réseau.

Une mise en œuvre rapide souhaitée

Le coût total de ce plan d'action pour les années 2019 à 2021 est de 853'000 francs. Pour mettre en œuvre ce plan d'action dès 2019, le CA sollicitera un crédit budgétaire supplémentaire de 193'000 francs lors de la séance du CM du 26 février prochain. Sandrine Salerno, Conseillère administrative en charge des questions d'égalité, «espère que le CM donnera à la Ville les moyens d'agir dès aujourd'hui pour renforcer un droit primordial pour tous et toutes : celui de pouvoir disposer librement, en toute tranquillité et en toute sécurité, des espaces publics de notre ville. »

Contact presse :

Valentina Wenger-Andreoli,
Collaboratrice personnelle - Département des finances et du logement
Tél : 022 418 22 35 ou 079 508 24 34